



CP 14003 | Transport routier et la logistique pour compte de tiers | Personnel non-roulant

E.R. : Aurélie Carette – Boulevard Beaudouin 8, 1000 Bruxelles

8/1/20

Vous travaillez dans le secteur de transport routier et la logistique pour compte de tiers | Personnel non-roulant ? Votre salaire de janvier va augmenter !

Personnel non-roulant

Quand et de combien votre salaire va augmenter?

Votre salaire de janvier va augmenter. Cela concerne les adaptations suivantes :

- Introduction salaire étudiants : 90% du salaire horaire pour la fonction exercée du salaire minimum applicable.
- Indexation 0,88 % sur les salaires barémiques. Les salaires effectifs augmentent du même montant.
- Indexation 0,88 % allocation complémentaire de maladie et complément d'ancienneté.

Salaires barémiques

Personnel non-roulant

	38 h/semaine	Augmentation	39 h/semaine et 6 jours de compensation payés
Magasinier type 1	12,5025	0,1090	12,1810
Homme à tout faire f/m	13,0835	0,1140	12,7475
Magasinier type 2	13,0835	0,1140	12,7475
Magasinier type 3	13,0835	0,1140	12,7475
Magasinier type 5	13,0835	0,1140	12,7475
Technicien de surface	13,0835	0,1140	12,7475
Magasinier type 4	13,4260	0,1170	13,0830
Magasinier type 6	13,4260	0,1170	13,0830
Magasinier type 7	13,4260	0,1170	13,0830
Magasinier type 8	13,7695	0,1200	13,4165
Fonction de supervision de magasin type 1	13,7695	0,1200	13,4165
Contrôleur qualité	14,1130	0,1230	13,7520
Fonction de supervision de magasin type 2	14,1130	0,1230	13,7520
Fonction de supervision de magasin type 3	14,4045	0,1255	14,0345
Fonction de supervision de magasin type 4	14,6955	0,1280	14,3190

Services de courrier

	38 h/semaine	Augmentation	39 h/semaine et 6 jours de compensation payés
Services de courrier	13,0835	0,1140	12,7475

Mailhousing

	38 h/semaine	Augmentation
Catégorie I	12,5030	0,1090
Catégorie II < 6m. d'anc. dans le secteur	12,5030	0,1090
Catégorie II avec 6m. d'anc. dans le secteur	13,0835	0,1140
Catégorie III < 6m. d'anc. dans le secteur	13,0835	0,1140
Catégorie III avec 6m. d'anc. dans secteur	13,2720	0,1155
Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	14,1130	0,1230
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	14,6955	0,1280

Étudiants

	38 h/semaine	39 h/semaine et 6 jours de compensation payés
Magasinier type 1	11,2520	10,9630
Homme à tout faire f/m	11,7750	11,4725
Magasinier type 2	11,7750	11,4725
Magasinier type 3	11,7750	11,4725
Magasinier type 5	11,7750	11,4725
Technicien de surface	11,7750	11,4725
Magasinier type 4	12,0835	11,7745
Magasinier type 6	12,0835	11,7745
Magasinier type 7	12,0835	11,7745
Magasinier type 8	12,3925	12,0750
Fonction de supervision de magasin type 1	12,3925	12,0750
Contrôleur qualité	12,7015	12,3770
Fonction de supervision de magasin type 2	12,7015	12,3770
Fonction de supervision de magasin type 3	12,9640	12,6310
Fonction de supervision de magasin type 4	13,2260	12,8870

Indemnités

Complément d'ancienneté par heure de travail et par heure d'attente

Après 1 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,0555
Après 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,1135
Après 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,1715
Après 8 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,2295
Après 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,2875
Après 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,3455
Après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,4035

Prime d'équipe (par heure effectivement prestée)

7,50%

% du salaire horaire barémique

horaire avant 07h00 ou après 19h00

Pas de cumul avec la prime de nuit

Prime de nuit (20h00-06h00)

12,50%

% du salaire horaire barémique

Heures de formation continue lors des heures de travail et en dehors des heures de travail

100%

Allocation complémentaire de maladie

98,9990 EUR